

N° 92 - bimensuel - 15 janvier 2002

Ministère
de la culture et
de la communication

3, rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

**« LA REDECouverte
DE NOTRE PATRIMOINE
EUROPÉEN ET LE SOUTIEN
A LA CREATION SERVIRONT
DE SOCLE A L'HISTOIRE
COMMUNE QUE NOUS
ALLONS Ecrire. »**

**CATHERINE TASCA ET MICHEL DUFFOUR LORS DES
VŒUX POUR 2002**

ISSN 1255 - 6270

Sommaire :

Les vœux de Catherine Tasca et de Michel Duffour

Page 2

L'institut national du patrimoine voit le jour

Page 5

Cycles et armes...

Réouverture du musée d'art et d'industrie de Saint-Etienne

Page 6

Acquisition de deux œuvres majeures

Le manuscrit des Heures et des Faux-monnaieurs

Page 7

La place de l'art contemporain dans notre société

Page 8

Un Oratoire, espace de recueillement ouvert à tous

Page 12

« Courants »

Ou l'accueil des responsables culturels étrangers

Page 13

A tous nos lecteurs nous souhaitons une très bonne année 2002.

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret
Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro : 01 40 15 83 65

Comité de rédaction : Anne-Sophie Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



VŒUX

CATHERINE TASCA :

« LA REDÉCOUVERTE DU PATRIMOINE EUROPÉEN SERVIRA DE BASE A NOTRE HISTOIRE COMMUNE »

A l'occasion des vœux à la presse, Catherine Tasca et Michel Duffour ont dressé un premier bilan de leur action et indiqué les grands défis qu'une politique culturelle se devait de relever dans les années à venir. Nous présentons le texte intégral de son discours.

Parlons d'abord des bilans. Celui du Gouvernement auquel j'appartiens est un bon bilan. Dans le domaine dont j'ai la charge, celui de la Culture et de la Communication, il est particulièrement important et je peux en faire état d'autant mieux, sans faire assaut de modestie, que nous n'en sommes responsables avec Michel Duffour que pour les deux dernières années.

» Nous aurons tout d'abord rétabli le budget de la Culture et repris l'indispensable progression de nos moyens, stoppée et même inversée de 1993 à 1997. Le 1 % promis par Lionel Jospin et que nous avons obtenu pour 2002 est un 1 % sincère et vous avez pu observer qu'il n'a pas été remis en cause, en dépit d'une conjoncture budgétaire plus difficile.

» Nous avons renforcé le service public de la culture. C'est le cas avec la loi sur l'archéologie préventive, mais aussi avec celles qui viennent juste d'être votées sur les musées et sur les établissements publics de coopération culturelle. Nous avons démontré le rôle positif que l'État peut et doit jouer dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel avec, par exemple, les mesures de régulation que nous avons fait adopter pour les cartes d'abonnement au cinéma ou pour l'implantation des multiples, comme pour le soutien au secteur de l'art et essais.

» Nous avons franchi les premières étapes d'un plan destiné à faire de l'éducation artistique une réalité, dont bénéficient tous les jeunes de la maternelle à l'université.

» Nous avons profondément renouvelé et renforcé les aides à la presse en les orientant résolument vers la modernisation de vos entreprises et les nouvelles formes de distribution.

» Dans l'audiovisuel, nous avons engagé de manière forte la mise en œuvre de la loi du 1^{er} août 2000 ; les décrets sur la TNT viennent d'être publiés, les contrats d'objectifs et de moyens entre l'État et les sociétés publiques de l'audiovisuel ont été signés ou le seront très prochainement.

» Plus généralement, nous avons réussi à convaincre nos collègues européens, et beaucoup d'autres dans le monde, de la nécessité de ne pas soumettre la création, la production et la diffusion des œuvres culturelles aux seules lois du marché. Nous étions très isolés il y a 5 ans sur ce sujet, nous le sommes beaucoup moins aujourd'hui, même si nous devons rester très vigilants.

LES DÉFIS

Mais un bilan ne vaut que s'il sert de socle à un nouvel élan, s'il contribue à crédibiliser les projets et les vœux nouveaux que l'on forme pour l'avenir. Or, de grands chantiers sont ouverts devant nous.

Le premier défi concerne les droits des auteurs.

Notre conception française et européenne n'est pas celle de nombreux pays dont les États-Unis. Certains auteurs sont plus exposés que d'autres : je pense notamment aux journalistes et, parmi eux, aux photographes reporters d'images.

Les nouvelles technologies de l'information faciliteront la diffusion des œuvres, mais ne doivent pas servir de prétexte pour revenir sur les principes essentiels de la propriété littéraire et artistique.

Je déposerai prochainement le projet de loi sur le droit de prêt en bibliothèque, dont les dispo-

3/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
15 JANVIER 2002

sitions sont très largement acceptées car elles concilient droit d'auteur, économie globale du livre et politique de la lecture publique.

Le second défi, c'est celui du poids des industries culturelles. La logique des grandes entreprises consiste à limiter la concurrence en constituant de grands conglomerats. La responsabilité des États est de veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment de la diversité et de la pluralité des créateurs et du pluralisme des centres de décision.

En ce début d'année je tiens à réaffirmer notre engagement et celui du Premier ministre dans ce combat.

C'est pour assurer la diversité culturelle que nous continuerons à traiter différemment les activités et les industries culturelles dans les négociations internationales.

Il ne s'agit pas d'un archaïsme français, mais d'une nécessité pour l'ensemble des cultures du monde. Les intérêts des entreprises restent des intérêts particuliers et ce n'est pas à elles, aussi importantes et novatrices soient-elles, de définir les frontières de la liberté de création. L'État continuera donc à soutenir, activement et résolument, l'ensemble des acteurs de la chaîne artistique. Soyez sûrs que nous saurons consolider et adapter les dispositifs existants pour les rendre encore plus efficaces, notamment dans le contrôle des mouvements de concentration.

Un troisième défi est lié à l'accès des publics à la Culture. Une première réponse consiste à poursuivre et amplifier le mouvement de modernisation

et de rénovation de nos équipements culturels : le grand Louvre, le Centre Pompidou et cette année encore le Musée Guimet ont prouvé, parmi d'autres exemples, la concordance entre la modernisation des équipements culturels et le renouvellement de leurs publics. Les investissements, réalisés ou en cours à Tokyo pour la création contemporaine, pour l'architecture à Chaillot, pour le Cinéma, à Bercy, pour l'histoire de l'art, rue Vivienne, enfin pour les Arts premiers, Quai Branly, iront dans le même sens.

Les grands établissements nationaux doivent, de manière systématique, jouer un rôle de tête de réseau par rapport aux équipements existants en région. Ceux-ci doivent aussi offrir de manière plus large des accès publics aux ressources culturelles numérisées, poursuivant ainsi l'impulsion donnée par Lionel Jospin dès le mois d'août 1997. Nous renouvelons, de cette façon, l'ancienne intuition d'André Malraux, en leur permettant d'être de véritables lieux de ressources culturelles, accessibles à tous, sur l'ensemble du territoire.

Une autre forme de réponse passe par la généralisation de l'éducation artistique à l'école. Nous entrons seulement dans la seconde année de notre plan à 5 ans, commun avec l'Éducation nationale ; c'est, je crois, un succès. Mais déjà il nous faut regarder au-delà. On doit aussi faire un effort pour le temps périscolaire et plus généralement pour le temps libéré. Il y a là, pour notre ministère, une nouvelle responsabilité qui devrait nous conduire à inventer un nouveau cadre et de nouvelles formes d'intervention. J'ai notamment signé un protocole d'accord, avec Marie-Georges Buffet, afin d'engager un nouveau type de partenariat entre le ministère de la Culture

et celui de la Jeunesse et des Sports.

Dernier chantier que je souhaite ici évoquer, celui de la télévision numérique terrestre.

C'est un dossier majeur pour l'avenir de notre paysage audiovisuel. On y retrouve, les options fondamentales de notre politique culturelle :

» l'équilibre entre public et privé ;

» la place faite aux nouveaux entrants qui ont su s'organiser, par rapport aux acteurs déjà en place ;

» l'équilibre de la concurrence entre les diverses technologies de diffusion ;

» enfin, et surtout, la volonté de procéder à tous ces choix au bénéfice de la diversité de l'offre.

Je crois au succès de la TNT, qui sera à moyen terme l'offre télévisuelle de base des Français. Une base offrant à tous une trentaine de programmes, en lieu et place des 5 actuels. Le câble et le satellite trouveront avec elle, j'en suis sûre, une nouvelle complémentarité. Je crois au succès, sans mésestimer l'ampleur de la tâche.

UN ÉTAT D'ESPRIT

Ces défis, il faudra bien les relever quel que soit le résultat des prochaines élections. Ils imposent dans les domaines de la culture comme de la communication une politique à la fois déterminée et ambitieuse.

Le 26 février 1802 naissait Victor Hugo. Ce deux centième anniversaire prend d'autant plus de relief que nombre de thèmes présents dans son œuvre sont encore au cœur de notre actualité. Lutte contre l'exclusion, dénonciation de la peine de mort, lutte contre les sectarismes, construction de l'Europe, mais aussi, et d'abord conviction que toute politique, que tout projet doit être porté par un souffle, par une vision

plus vaste. En vous donnant rendez-vous à Besançon le 25 février pour l'ouverture de ces commémorations, je m'arrêterai un instant sur le thème européen.

L'Europe économique se fait sûrement et heureusement. L'Europe culturelle existe mais nous ne le savons pas encore assez. Nous partageons un patrimoine commun, passé et présent, architectural, plastique, musical, cinématographique et littéraire. Et puisque nous n'avons pas d'histoire politique commune, sinon conflictuelle et souvent sanglante, c'est la redécouverte de ce patrimoine et le soutien à la création qui serviront de socle à cette histoire commune que nous allons écrire.

A toutes et à tous, très bonne année 2002.

Patrimoine**LA 12^e ÉDITION DES ENTRETIENS
DU PATRIMOINE A RENCONTRÉ
UN TRÈS LARGE SUCCÈS**

Les Entretiens du Patrimoine, organisés par la direction de l'Architecture et du Patrimoine, se sont déroulés du 26 au 28 novembre 2001 au Cirque d'hiver à Paris. Présidés cette année par Henry Rousso, directeur de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP), ces entretiens avaient pour thème *L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*.

Les Entretiens du Patrimoine ont rencontré un très large succès, avec plus de 1400 participants. Créés en 1988 pour débattre de questions essentiellement techniques, ils sont devenus le lieu d'une véritable réflexion théorique et doctrinale sur le rôle du patrimoine dans notre société. Cette douzième édition invitait à une prise de distance, celle que permet le regard de l'histoire, pour mieux comprendre les causes profondes de l'inflation patrimoniale qui, sous la pression de la demande sociale, finit aujourd'hui par déborder le seul champ culturel. Il s'agissait de replacer l'histoire de la notion de patrimoine, dans le rapport qu'elle entretient avec le passé, et donc avec le présent et l'avenir. Et ce, autour de cinq thèmes : *Le mot et la chose, Le patrimoine dans le siècle, Le tout patrimonial, Une économie politique du patrimoine, Retour vers le futur*.

Lors de son discours de clôture, Michel Duffour a souligné l'intérêt et les enseignements à tirer de ces Entretiens. « *Le patrimoine apparaît aujourd'hui comme un choix de société, mais également comme un véritable gisement économique a-t-il souligné. La société civile se doit d'être associée davantage encore à ce mouvement et le rôle des associations favorisé. Les signatures des protocoles de décentralisation concourent à cette politique et seront complétées en 2002.* »

Arts plastiques

LES COLLECTIONS DU FNAC S'EXPOSENT DANS UN OUVRAGE DE RÉFÉRENCE SUR LA CRÉATION CONTEMPORAINE



Art contemporain, éditions FNAC © D.R.

Riche d'un patrimoine comptant près de 70 000 objets, le Fonds national d'art contemporain (FNAC) a pour mission de rendre compte de la création plastique actuelle, dans toute la diversité des styles, des médiums, des générations et des origines géographiques qui la composent. Publié par les *Editions du Chêne*, avec le concours de la Délégation aux arts plastiques (DAP) et du Centre national des arts plastiques (CNAP), *Art contemporain - Un choix de 200 œuvres du Fonds national d'art contemporain (1985-1999)* offre un panorama sans équivalent de la création d'aujourd'hui. Le livre, s'ouvre sur une présentation de l'histoire et du fonctionnement du FNAC par Ann Hindry, et

recense ensuite les peintures, sculptures, travaux graphiques, installations, vidéos, photographies et objets de design qui manifestent combien les collections du Fnac sont variées, ouvertes et attentives à toutes les formes d'expression actuelles. Chaque œuvre choisie est reproduite dans l'ouvrage dans un souci pédagogique. Des notices précises, rédigées par les inspecteurs de la création artistique de la DAP, qui ont procédé à la sélection des pièces, accompagnent les reproductions. Destiné à mieux faire connaître les ensembles du FNAC et à illustrer le dynamisme de sa politique d'acquisition, ce livre constitue aussi un outil précieux pour les publics, qui retrouveront, au fil de leurs visites, un

grand nombre des 200 œuvres dans les musées où elles sont actuellement présentes. Car la vocation du FNAC n'est pas de thésauriser ses collections, mais de les diffuser par une action soutenue de prêts, pour des expositions temporaires dans le monde entier, et de dépôts de plus longue durée dans les musées de France, et bientôt à l'étranger. Par ailleurs, le Musée de Grenoble présentera, du 2 février au 28 avril 2002, un choix important d'œuvres du FNAC effectué par Serge Lemoine, parmi les acquisitions des vingt dernières années.

Art contemporain - Un choix de 200 œuvres du Fonds national d'art contemporain (1985 - 1999) est publié aux Editions du Chêne, Hachette Livre.

Précision : l'ouvrage *Sarkis a Silvacane* dont nous avons rendu compte dans notre numéro 90 était co-édité avec la Délégation aux arts plastiques/Cnap.

Action culturelle

ESPACES ET PROJETS « NON-INSTITUTIONNELS »

Après un dernier séminaire interrégional à Caen, une rencontre internationale se tiendra, à Marseille, en février 2002.

À la suite du rapport de Fabrice Lextrait, intitulé « *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : une nouvelle époque de l'action culturelle* », Michel Duffour a mis en place un vaste programme d'initiatives en faveur de ces espaces de création et d'actions artistiques et culturelles. Outre la mise en place de moyens d'accompagnement financier et technique, huit séminaires interrégionaux auront ainsi favorisé, durant tout l'hiver 2001, la rencontre de centaines d'artistes, de porteurs de projets, d'élus et de responsables de service déconcentrés de l'État en région. Après le dernier de ces séminaires qui s'est tenu à Caen, le 9 janvier dernier, et concernait les régions Basse et Haute-Normandie, une rencontre internationale doit maintenant réunir des opérateurs culturels, des artistes et des personnalités des milieux politique et intellectuel venus du monde entier.

Cette rencontre, sans précédent, intitulée « *Nouveaux Territoires de l'Art* » se tiendra à la friche « *La Belle de Mai* » les 14, 15 et 16 février 2002, en collaboration avec l'AFAA et avec le soutien de nombreux ministères et collectivités territoriales. Pendant trois jours, les participants échangeront expériences et réflexions à travers des tables rondes et des ateliers, prolongeant ainsi les trajectoires des nouvelles formes d'action culturelle qui se dessinent sur les cinq continents. De France, du Liban, de Turquie, d'Afrique du sud, du Brésil, du Mexique, du Japon, de Chine, de Taiwan et de bien d'autres pays, ils tenteront, ensemble, de définir les modalités de développement de leur coopération internationale. Cette rencontre permettra par ailleurs de traiter de la contribution de l'art à la transformation de la société

Renseignements : 04.95.04.95.04
www.lafriche.org
www.culture.gouv.fr

L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE VOIT LE JOUR

L'École nationale du patrimoine change de dénomination et procède à un ajustement de ses missions



École nationale du patrimoine © Werner Jeker, Les ateliers du Nord, Lausanne

Créée en mai 1990 pour être l'école d'application des conservateurs du patrimoine, l'École nationale du patrimoine organise, d'une part, le concours de recrutement des conservateurs du patrimoine pour les différentes spécialités (archéologie, archives, inventaire, monuments historiques, musées, et depuis 1999, patrimoine scientifique, technique et naturel), et assure, d'autre part, leur formation initiale et permanente.

De plus, depuis 1996, elle exerce une mission de formation des restaurateurs du patrimoine au sein de son département Ifroa (Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art) qui lui a été rattaché à cette date. Cette formation se déroule dans

le cadre de 7 filières : arts du feu, arts graphiques, arts textiles, mobilier, peinture, photographie, sculpture.

L'établissement a développé sa coopération avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui lui confie le recrutement et la formation des conservateurs territoriaux du patrimoine. L'École organise en outre la formation permanente de très nombreux conservateurs et professionnels du patrimoine.

De nouvelles structures

Onze ans après la création de l'École nationale du patrimoine, il importait de procéder à des ajustements rendant compte de l'évolution de ses activités, et de clarifier la double mission péda-

gogique de l'établissement, à l'égard tant des conservateurs du patrimoine que des restaurateurs du patrimoine.

Avec sa nouvelle dénomination, l'« *Institut national du patrimoine* » s'organise dorénavant autour de deux départements pédagogiques : le département chargé de la formation des conservateurs du patrimoine et le département chargé de la formation des restaurateurs du patrimoine.

En outre, l'Institut national du patrimoine est doté d'un Conseil d'administration et d'un Conseil scientifique dont la composition reflète désormais l'ensemble des activités de l'établissement. Ces deux instances comprennent des représentants des conservateurs du patrimoine et des restaurateurs du patrimoine (professionnels et élèves) ainsi que des enseignants de l'Institut national du patrimoine. Le Président du CNFPT devient membre de droit du Conseil d'administration de l'Inp.

L'Institut national du patrimoine rejoindra, fin 2003, le Carré Vivienne, 2 rue Vivienne, dans les espaces laissés vacants par la bibliothèque nationale de France et à proximité immédiate de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art) et de nombreuses institutions d'enseignement et de recherche.

Le décret n°2001-1236 du 21.12.2001 portant statut relatif à l'École nationale du patrimoine qui devient l'« Institut national du patrimoine » est publié au Journal Officiel du 22.12.2001

CYCLES ET ARMES...

réouverture du musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne

Le musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne, rénové et agrandi, a été inauguré par Michel Duffour le 7 décembre. Celui-ci s'est félicité du « *parti muséographique consistant à faire correspondre les œuvres exposées avec leur système de production ainsi que du travail de rénovation architectural accompli par Jean-Michel Wilmotte* ». Les riches collections de cycles, d'armes et de rubans y sont désormais présentées dans de parfaites conditions.



Revolver Colt, commémoratif 1866 © D.R.



Triporteur Casino de Emile Mercier, 1834-1839 © Yves Bresson

Le bâtiment qui abrite le musée - un bâtiment imposant construit dans la seconde moitié du XIX^e siècle - n'était plus depuis longtemps adapté aux exigences de la muséographie moderne et nécessitait en conséquence une restructuration en profondeur. L'état du sous-sol (voûtes de briques délabrées, sol en terre battu...) ne permettait pas d'y recevoir du public et encore moins d'y exposer des œuvres. Quant aux étages (mal reliés entre eux), ils étaient dépourvus de climatisation et trop exigus pour que puissent y être présentées dans de bonnes conditions les riches collections de l'établissement. Le chantier, confié à l'architecte Jean-Michel Wilmotte, a en conséquence consisté, d'une part, à aménager le sous-sol et à bâtir une extension à l'arrière du bâtiment, pour gagner de l'espace, et d'autre part, à créer des escaliers et un ascenseur, pour améliorer les circulations verticales. Parallèlement à ces travaux de gros œuvre, le bâtiment a été débarrassé des ajouts malheureux qui l'avaient dénaturé au cours du temps et a donc retrouvé toute la beauté de ses espaces d'origine. Une beauté encore renforcée par le soin

apporté par l'architecte au choix des différents matériaux...

Les collections

Les collections du musée, régulièrement enrichies au cours du temps, sont centrées essentiellement autour des trois industries d'art de la région stéphanoise : les cycles (présentés dans l'ancien sous-sol), les armes (présentées au quatrième et dernier niveau), et les rubans (présentés au deuxième niveau). Les 45 % de surface supplémentaire apportée par les travaux ont permis de les redéployer... et d'exposer nombre de pièces qui jusqu'alors, faute de place, étaient conservées en réserves.

La collection de cycles - qui rassemble quelque 300 pièces, parmi lesquelles de nombreuses pièces phares - couvre l'ensemble de l'histoire du cycle, de la première bicyclette française née à Saint-Étienne en 1886 aux productions actuelles mettant en œuvre les techniques et les matériaux les plus novateurs.

La collection d'armes - qui, avec près de 2 000 pièces, est la plus importante de France après celle du musée de l'Armée - constitue le reflet direct de la

production artisanale et manufacturière stéphanoise, tout en présentant également des armes provenant d'autres fabriques, françaises et étrangères.

La collection de rubans - qui rassemble 1,5 million d'échantillons, ainsi qu'une importante collection de machines à tisser - est unique au monde, ce qui s'explique évidemment par le fait que Saint-Étienne a été - et reste - le principal centre mondial du ruban.

La muséographie

Le parti muséographique adopté a été, pour chaque collection, de présenter les œuvres dans un environnement aussi proche que possible de leur contexte d'origine et de toujours les faire correspondre avec l'usage social qui en était fait.

Ainsi, dans la section des rubans, les conditions de présentation des métiers ont été étudiées en fonction de la disposition habituelle des ateliers de rubanerie... et, dans des vitrines installées à proximité, sont évoqués les usages de ces rubans.

Une multiplicité de supports (panneaux, grands écrans tactiles, écrans de plus petite taille)



Espace de l'escalier monumental rénové © Yves Bresson

offrant la part belle au multimédia, jalonne l'ensemble du parcours. L'information y est déclinée par degrés, permettant ainsi à chacun d'approfondir librement ses connaissances.

L'ouverture sur l'avenir

Le musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne, rénové et agrandi, ne se contente pas de présenter dans de parfaites conditions la richesse des patrimoines techniques stéphanois. Largement ouvert sur le présent, il illustre également leur pérennité...

Car les trois industries qui sont à l'origine du développement de Saint-Etienne n'ont rien perdu de leur dynamisme. Qu'il s'agisse du ruban, dans le domaine du bio-médical, ou du cycle, qui connaît - comme on sait - un important regain et fait en permanence l'objet d'importantes améliorations techniques...

Musée d'Art et d'Industrie de

Saint-Etienne, 2, place Louis Comte
42000 Saint-Etienne.
Tél. : 04 77 33 04 85

« Habits de recherche. Mode, imaginaire et nouvelles technologies »

L'exposition d'ouverture, organisée autour des créations d'Elisabeth de Senneville, montre à quel point les nouvelles technologies de l'image, du son et des nouvelles matières textiles ont pesé - et pèsent encore aujourd'hui - sur l'imaginaire du vêtement. Elle est présentée dans le nouvel espace d'exposition temporaire du musée - qu'elle inaugure - et est complétée par des espaces interactifs où chaque visiteur peut, par des expériences tactiles, découvrir les secrets de ces nouveaux textiles.

Coût total des travaux :

57,8 MF.

État : 24 %

Région Rhône-Alpes : 14 %

Conseil général de la Loire : 5 %

Fonds européens : 30 %

Ville de Saint-Etienne : 27 %

Bibliothèque nationale de France ACQUISITION DE DEUX ŒUVRES MAJEURES

Le manuscrit des *Heures*
de Jacques de Chatillon et le
manuscrit des *Faux-monnayeurs*
d'André Gide



André Gide, Manuscrit des *Faux-monnayeurs* © D.R.

Catherine Tasca s'est réjoui, le 3 décembre, de l'acquisition par la Bibliothèque nationale de France de deux œuvres importantes du patrimoine national, le manuscrit des *Heures* de Jacques de Chatillon et le manuscrit des *Faux-monnayeurs* d'André Gide.

L'œuvre de Jacques de Chatillon est un manuscrit à peintures du xv^e siècle, pièce maîtresse de l'École d'Amiens qui était restée méconnue jusqu'à sa mise en vente. Son acquisition comble une lacune du fonds de la Bibliothèque nationale de France. Catherine Tasca a reçu le manuscrit de la famille propriétaire, qui le détenait depuis l'origine et souhaitait qu'il puisse rester en France. Le manuscrit a été acquis pour un montant de 20 MF. Le manuscrit des *Faux-monnayeurs* de Gide a été préempté en vente publique le 30 novembre 2001, pour 2,23 MF. Il s'agit de la presque totalité du dossier de préparation comprenant le manuscrit autographe, les notes et brouillon, le tapuscrit et les épreuves corrigés et l'édition originale. Cet ensemble permet de suivre la genèse de ce roman restée inconnue puisqu'il était entre des mains privées depuis 75 ans. L'acquisition survient à un moment où l'œuvre de ce maître de la littérature du xx^e siècle connaît un regain d'intérêt évident et justifié.

Contact : www.bnf.fr

LA PLACE DE L'ART CONTEMPORAIN DANS NOTRE SOCIÉTÉ

Catherine Tasca s'est rendue au 3^e congrès interprofessionnel de l'art contemporain

Le 3^e Congrès interprofessionnel de l'art contemporain (CIPAC), s'est tenu à Nantes les 15 et 16 novembre dernier et a consacré ses débats à *L'art, des artistes et des professions - Changer les conditions de l'art en France*. A cette occasion Catherine Tasca a rappelé devant les congressistes l'importance du soutien de l'État en faveur des créateurs et de la diffusion de leurs œuvres ainsi que de sa nécessaire liberté par rapport aux modes. Elle a également indiqué le nouveau rôle qu'elle souhaitait voir jouer au FNAC en partenariat avec les musées en région

Au cours de son intervention Catherine Tasca a évoqué la place de la création contemporaine dans notre société : l'importance du réseau de diffusion, la nécessaire présence de l'art dans les espaces publics, le développement en région, le soutien du marché, ainsi que l'éducation artistique.

Service public et création vivante

« *Le rôle de l'artiste dans la société commande, pour l'action publique, un respect, une attention constante, et le souci de préférer les actions de long terme aux effets d'annonce. Il commande aussi une réelle ouverture, un certain « électisme », c'est-à-dire une vraie liberté par rapport aux modes et aux sectarismes, afin de respecter le présent et l'avenir. C'est le rôle spécifique du service public.* » a-t-elle déclaré. Elle a rappelé son opposition à l'amendement au projet de loi-musée, en cours d'examen au Parlement, qui aurait permis d'aliéner, dans les musées de France, les œuvres acquises depuis moins de trente ans, et qui aurait fait peser une sorte de « doute légal » sur la valeur des œuvres contemporaines, car « *la création contemporaine doit être à l'abri des fluctuations du goût* », si bien que « *dans les institutions, il ne faut pas installer la précarité des choix* ».

Mieux diffuser l'art contemporain

En matière de diffusion, Catherine Tasca a demandé

« *que le Fnac propose désormais tous les ans dans un musée en région, une importante sélection parmi les 650 acquisitions effectuées dans l'année écoulée.* » Le Musée de Grenoble inaugurera ce cycle en février 2002, tandis que, à l'occasion des 20 ans des Frac, une grande exposition présentera en 2003 un bilan de la création à Paris. Pour ce qui est de la présence de l'art dans les espaces publics, la Ministre a précisé qu'elle était « *sur le point de conclure une réforme de la réglementation du 1 % artistique, dispositif qui permet de consacrer 1 % du coût des constructions publiques à la réalisation d'œuvres d'art (Le projet de décret sera examiné par le conseil d'État au mois de janvier 2002)* » et rappelé le « *choix audacieux du Gouvernement* » qui consacre « *une partie du Palais de Tokyo à la création contemporaine pour renforcer la crédibilité de notre pays et de sa capitale, dans le débat contemporain international* », mais aussi pour « *sortir des limites des événements et accompagner durablement des artistes dans leurs aventures.* »

Des projets pour les régions

En matière de développement en région, de nombreux projets ambitieux sont mis en œuvre, notamment le pôle d'excellence de Dijon, qui regroupera le Consortium, le Frac et l'École des beaux-arts, ou encore, à Mouans-Sartoux, le nouveau bâtiment de l'Espace de l'art concret.

Soutenir le marché de l'art

La Ministre a également insisté sur le soutien au marché. « *La reconnaissance des artistes à long terme ne se fonde pas sur leur seule présence dans les collections publiques, mais s'appuie sur un marché - intérieur et international - puissant. Le dispositif envisagé, dans le cadre du projet de loi-musée, pour encourager les entreprises à concourir à la protection des trésors nationaux, montre que la politique fiscale n'est plus dans ce domaine un sujet tabou. Il nous appartient de réfléchir à une incitation fiscale nouvelle à destination des collectionneurs, des particuliers et des entreprises attachés à la création contemporaine.* »

Développer l'éducation artistique

Catherine Tasca a évoqué la modernisation de notre système d'enseignement artistique, la prochaine mise en place d'un nouveau statut des professeurs des écoles nationales d'art, le nouveau statut juridique pour les écoles nationales, et le plan à cinq ans pour le développement de l'éducation artistique à l'école, mis en œuvre avec Jack Lang. Ce plan « *permet d'envisager un réel essor de la présence de l'art dans le temps scolaire : ouvrir le regard de nos jeunes concitoyens et « froter », au sens de Montaigne, leur curiosité à la diversité culturelle exprimée par les artistes et leurs œuvres* », a déclaré Catherine Tasca.

Les thèmes des séances plénières du congrès

Les séances plénières, qui ont constitué le programme des rencontres, ont permis d'aborder les thèmes suivants : l'art, des artistes et des professions ; les artistes : entre engagement artistique et activités professionnelles ; l'économie de la production artistique aujourd'hui : des modes de production en mutation ; de la commande culturelle à l'initiative artistique : nouveaux réseaux, nouvelles économies ; l'artiste-enseignant, l'artiste-médiateur en question ; le droit d'auteur ; de l'artiste à l'élu.

Le congrès interprofessionnel de l'art contemporain

La 3^e édition du CIPAC s'est déroulée les 15 et 16 novembre à la Cité des Congrès de Nantes. L'ensemble des acteurs de l'art contemporain - artistes, élus, enseignants, galeristes, directeurs de centres d'art, de musées, de Fonds régionaux d'art contemporain (Frac) et d'écoles d'art, responsables de bibliothèques et d'artothèques, éditeurs, critiques d'art, médiateurs et responsables associatifs, commissaires-priseurs, collectionneurs, régisseurs, restaurateurs d'œuvres, ainsi que représentants de l'État et des collectivités territoriales - s'est rassemblé pour deux journées de rencontre, de réflexion et de travail.

Un observatoire de l'art contemporain

Le 3^e Congrès interprofessionnel de l'art contemporain a aussi exploré les différents liens entretenus par les artistes avec l'ensemble des professionnels, ainsi que la manière dont leur travail influence et transforme, voire redéfinit, la nature et l'exercice de chacun des métiers spécifiques à la sphère de la création vivante. Ainsi, le CIPAC a manifesté son désir de poser les bases d'un observatoire interprofessionnel de l'art contemporain, qui poursuivra dans la durée un travail indispensable et continu de rencontres, d'échanges et de réflexions. Cette tâche a été engagée de manière

volontariste dans la préparation des deux journées nantaises. Elle s'est articulée autour d'une nouvelle formule et d'une nouvelle méthodologie : sept séances plénières communes à tous les congressistes ont été préparées en amont par des commissions techniques. La Ministre s'est réjouie de ce que le milieu professionnel de la création vivante travaille à s'organiser. « *La forme que vous envisagez, d'un observatoire permanent de l'art contemporain, me semble une bonne réponse et vous pourrez compter sur les services du ministère, et particulièrement de la délégation aux arts plastiques, pour vous aider à mener à bien ce projet.* » a-t-elle précisé.

NOMINATIONS

Serge Lemoine, directeur du musée d'Orsay
© Patrice Schmidt/Paris, musée d'Orsay



Marc Nicolas © D.R.

SERGE LEMOINE EST NOMMÉ DIRECTEUR DU MUSÉE D'ORSAY

Serge Lemoine, directeur en chef du musée de Grenoble et professeur des universités, vient d'être nommé directeur du musée d'Orsay par un décret du président de la République du 26 novembre. Né le 8 mars 1943, docteur d'État ès lettres et sciences humaines (1985), Serge Lemoine a enseigné à Dijon (1984-1986), à l'université de Paris IV (1983-1986) et à l'École du Louvre (1981-1987). Il a été directeur du musée de Grenoble entre 1986 et 2001 où ses expositions sur Rebecca Horn, Francis Picabia ou *le purisme à Paris de 1918 à 1925* ont connu un large succès international. Il a obtenu le Grand prix national des musées (1986), le prix de la Fondation Camille-Graeser de Zurich (1984) et le Prix Georges-Pompidou (2001).

HERVÉ BORDIER, COORDINATEUR DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE À PARTIR DE 2002

Suite à l'appel d'offre lancé par le ministère de la Culture et de la Communication, une nouvelle équipe est constituée au sein de l'ADC,EP (Association pour le Développement de la Création, Études et Projets) autour de Hervé Bordier, qui reprend ainsi la coordination de la Fête de la Musique à la suite de Jean-François Millier. Hervé Bordier est le cofondateur des *Transmusicales de Rennes* et l'ancien directeur de l'*Aéronef* de Lille. Jean-François Millier, directeur artistique de l'ADC,EP, a eu la responsabilité des huit dernières éditions de la *Fête de la Musique* de 1994 à 2001 (vingtième édition).

MARC NICOLAS, NOUVEAU DIRECTEUR DE LA FÉMIS

Catherine Tasca a nommé, par arrêté du 26 décembre 2001, Marc Nicolas directeur de La Fémis (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son).

Agé de 44 ans, Marc Nicolas est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise d'études cinématographiques et d'un diplôme d'études approfondies d'économie publique. Il a effectué toute sa carrière dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Il fut chargé de mission près du président du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) de 1983 à 1985, puis chef du service des études et de l'information au Centre national de la cinématographie (CNC) de 1985 à 1988. Nommé conseiller technique au cabinet de Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, puis de l'éducation et de la culture (1989-1993), il devient ensuite chef du département des études et de la prospective du ministère de la Culture (1993-1997). Il rejoint en 1997 le cabinet de Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, où il sera son directeur-adjoint de cabinet, chargé de la communication (1997-1998). Il était depuis 1998 directeur-général adjoint du Centre national de la cinématographie.

Architecture**« LES MAISONS MODELES,
1860-1940 » A SCEAUX
Jusqu'au 8 avril**

Michel Duffour a inauguré, le 18 décembre dernier, une exposition d'architecture sur le thème des maisons individuelles. Comment les maisons individuelles sont-elles nées ? Pourquoi se sont-elles développées ? Telles sont les questions que pose cette exposition, qui analyse les raisons tant historiques, technologiques qu'économiques de l'émergence de la maison individuelle. A travers des maquettes de maisons-modèles et de petits décors de la vie domestique, c'est à un véritable panorama raisonné de l'architecture ordinaire du département des Hauts-de-Seine que nous convie l'exposition.

Documents d'époque, tracts et catalogues de vente, forment la trame de l'exposition, sous-tendue par un reportage photographique de Luc Boegly (Archipress). « *Je retiendrai un autre aspect de l'exposition, a déclaré Michel Duffour, celui de la*



Edmod Petit, Sceaux © Luc Boegly, Archipress

coopération entre le CAUE 92 et le service régional de l'inventaire de la DRAC Ile-de-France. » Se félicitant de cette synergie qui vise à « à donner à voir et à comprendre » les témoignages architecturaux, Michel Duffour a trouvé là « l'occasion de saisir pleinement le rôle et l'utilité des CAUE ».

L'exposition est organisée conjointement par le CAUE 92 (Conseil d'architecture et d'urbanisme des Hauts-de-Seine) et par la DRAC Ile-de-France. CAUE 92, Petit Château, 9 rue du Docteur Berger, 92330 Sceaux, tél. : 01 41 87 04 40, mël : caue92@caue92.com, site : www.archi.fr/CAUE92

CULTURE À L'HÔPITAL**Un séminaire sur la politique culturelle dans les établissements de santé les 24 et 25 janvier**

Le 4 mai 1999, les ministères de la Culture et de la santé avaient conclu une convention avec le Cercle des partenaires de Culture à l'hôpital. Rappelons que ce cercle regroupe des entreprises et des fondations apportant leur aide au financement des actions culturelles dans les hôpitaux. Les 24 et 25 janvier prochains, un séminaire sur la politique culturelle dans les établissements de santé doit se tenir à Paris. Ce séminaire, organisé par le ministère de la Santé et le ministère de la Culture, consacrera une part de ses travaux au bilan de ces accords, avec notamment les interventions des deux ministres, Catherine Tasca et Bernard Kouchner.

Une table ronde portera sur la définition des axes stratégiques d'une politique culturelle dans les établissements de santé. Six ateliers aborderont les thèmes

suivants : les jumelages entre établissements culturels et établissements de santé, la lecture, les responsables culturels dans les établissements de santé, le patrimoine, la formation des artistes et des soignants, la politique culturelle dans les établissements de santé. Lors de la deuxième journée, la restitution des travaux des ateliers donnera lieu à un débat avec la salle avant la clôture du séminaire par Edouard Couty, directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, et Michel Clément, délégué au développement et à l'action territoriale.

Contacts : Ministère délégué à la Santé, Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, 8, avenue de Ségur, 75007 Paris (01 40 56 60 00) ; Ministère de la Culture, délégation au développement et à l'action territoriale, Patrice Marie (01 40 15 78 57)

Communication**PUBLICATION DES DÉCRETS
D'APPLICATION DE LA LOI SUR
LA COMMUNICATION**

Les décrets prévus dans la loi du 1^{er} août 2000 sur la liberté de communication audiovisuelle et concernant notamment l'obligation de production des chaînes TNT viennent d'être publiés, le 30 décembre 2001, au Journal officiel. Deux autres décrets viendront très prochainement compléter ce dispositif : celui applicable, à partir du 1^{er} janvier 2003, aux chaînes du câble et du satellite et celui relatif aux obligations de reprise par les réseaux câblés des chaînes en clair (dites « must carry »). Ainsi, c'est l'essentiel du dispositif d'application de la loi du 1^{er} août 2000 relative à la liberté de communication, qui sera parachevé. Il concerne l'actualisation des rapports entre les diffuseurs et la production cinématographique et audiovisuelle, notamment indépendante.

Le décret « TNT »

Concernant la télévision numérique terrestre, le décret définit les différentes catégories de chaînes, gratuites ou payantes, généralistes ou consacrées au cinéma et fixe leur contribution à la production audiovisuelle et cinématographique. Afin de prendre en compte les contraintes économiques propres à la phase d'initialisation de la diffusion numérique de terre, une montée en charge est prévue sur 7 ans pour les obligations de production et sur 2 ans pour les quotas de diffusion.

Le décret « Canal+ »

Le décret relatif à la chaîne Canal Plus reconduit l'obligation faite à la chaîne de consacrer 20 % de son chiffre d'affaires à l'achat de droits de diffusion cinématographiques, pourcentage dans lequel 12 % sont consacrés à l'achat de films européens et 9 % à des films français. Au moins les 3/4 des acquisitions d'œuvres françaises inédites doivent concerner des films indépendants. Par ailleurs, la contribution de Canal Plus à la production audiovisuelle reste fixée à 4,5 % de son chiffre d'affaires.

En outre, ce décret consolide pour l'avenir, en les consacrant au plan réglementaire, les principes issus de l'accord, récemment conclu par la chaîne avec les professions du cinéma :

» les acquisitions de droits cinématographiques d'œuvres françaises ne peuvent être inférieures à des montants minimaux par abonné ;

» elles doivent respecter une clause de diversité qui vise à assurer un financement harmonieux des films français, notamment ceux ayant un petit budget ;

» afin de ne pas faire obstacle à d'autres exploitations payantes, la durée de première exclusivité des films français inédits est limitée à 12 mois, cette durée pouvant être portée à 18 mois pour les films ayant fait l'objet d'un investissement important de la chaîne.



Graphisme

Un signe pour marquer le

bicentenaire de Victor Hugo

Le ministère de la Culture et le Comité national pour la célébration du bicentenaire de Victor Hugo ont procédé à une compétition auprès de quatre graphistes pour concevoir un logo et des projets d'affiches. C'est l'agence *Atalante* qui a remporté la compétition.

L'identifiant graphique

Le logo proposé est simple et permet de s'adapter à toutes les autres identités visuelles des différents comités. Deux éléments graphiques ont été retenus : l'identifiant du comité national et celui des manifestations organisées dans le cadre du bicentenaire. Les organisateurs qui le souhaitent peuvent se procurer l'identifiant des manifestations auprès du département de l'information et de la communication du ministère de la Culture.

La campagne d'affichage

L'actualité de l'œuvre est mise en évidence par les différents contextes où elle s'inscrit (la paume d'une main, une lecture dans un lieu public, une pancarte brandie à bout de bras, une installation plastique dans un paysage...). Pour finaliser le projet de campagne d'affichage qui est prévue fin février début mars, le ministère et le comité national lancent un appel au partenariat des communes et des réseaux d'affichage. (voir page 16)

Atalante est une agence de conseil et de création visuelle animée par Annette Lucas et Xavier Barral. Elle travaille notamment dans les secteurs culturels pour la Cité de la musique ou l'Opéra de Paris. Elle a également conçu la dernière campagne d'affichage du Centre des monuments nationaux, *Monum*.

Audiovisuel

Une mission de réflexion sur la qualification des œuvres audiovisuelles commandée à David Kessler

L'ensemble des organisations professionnelles de l'audiovisuel ont fait part à Catherine Tasca des interrogations et des inquiétudes que leur inspirent les décisions récentes prises par le Centre national de la cinématographie et le Conseil supérieur de l'audiovisuel concernant la qualification comme œuvre de l'émission « Popstars ».

Le Ministre, attachant une grande importance à cette question, a décidé de confier à David Kessler, Directeur Général du CNC, une mission de réflexion et de large concertation sur l'évolution des programmes et ses conséquences éventuelles sur notre réglementation.

Cet examen devra prendre en compte à la fois les principes fondateurs de la législation française quant à la propriété intellectuelle, le rappel des objectifs ayant contribué à la mise en place du compte de soutien à l'industrie des programmes, tels que l'aide à la création, le soutien affirmé à des genres, notamment la fiction ou le documentaire de création, et le souci de constituer un patrimoine audiovisuel. Catherine Tasca souhaite que cette réflexion prenne également en compte la nécessaire évolution des formes d'écriture audiovisuelle qui accompagne l'histoire de la télévision et en fait sa richesse.

Compte tenu de l'importance de la question, le Ministre a demandé au Directeur général du CNC de mener la concertation de manière très approfondie. Ses premières conclusions devront lui être remises à fin du mois de février.

Opéra

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE STRUCTURE LYRIQUE DANS LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE



Catherine Tasca est entourée par Jean-Marc Ayrault et par Jean-Claude Antonini © Farida Guerdjou Brechemier

Catherine Tasca, Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes et Jean-Claude Antonini, Maire d'Angers ont signé le 5 décembre un protocole pour la mise en place d'une nouvelle structure lyrique en région Pays de la Loire, qui réunira Angers-Opéra et l'Opéra de Nantes.

Soulignant « l'opération exemplaire » que constitue le rassemblement de deux structures lyriques en région, Catherine Tasca a encouragé « d'autres projets similaires à éclore, car je suis persuadée que ces collaborations entre l'État et les collectivités territoriales sont une force motrice pour le développement artistique et culturel de notre pays. » Elle a poursuivi en déclarant « qu'avec la signature du protocole d'accord et les décisions juridiques et financières qui s'ensuivront, c'est un nouveau pas que franchit aujourd'hui l'économie du spectacle lyrique ».

Mais pourquoi rassembler Angers-Opéra et l'Opéra de Nantes ? Tout en « conservant la personnalité de chacun des deux opéras », la nouvelle structure permettra, par l'union des énergies et des moyens, d'atteindre quatre objectifs bien distincts : une ouverture artistique à la diversité des formes lyriques ;

un rayonnement accru au niveau régional, national voire international ; une attention particulière au renouvellement des publics, notamment par des actions pédagogiques novatrices ; et enfin, une rationalisation économique conduisant à une meilleure utilisation des fonds publics.

Un syndicat mixte

Avec quel mode d'organisation, parvenir à réaliser ces différentes missions ? Sur le plan juridique, l'Orchestre des Pays de la Loire sera étroitement associé à cette structure qui prendra la forme d'un syndicat mixte. Ce statut juridique unique confèrera à la nouvelle structure une entité juridique à part entière. Par ailleurs, le protocole prévoit que soit « confiée à une seule personne la responsabilité artistique » ce qui devrait permettre de conserver l'homogénéité et la personnalité de la programmation. Cet opéra fédérateur préservera donc l'identité des structures de Nantes et d'Angers.

Enfin, sur le plan financier et des moyens généraux, la réalisation progressive de cette opération s'inscrit dans un calendrier qui doit permettre un fonctionnement normal de la nouvelle structure en 2004.



Pierre Buraglio, oratoire/Hôpital Bretonneau © André Morin

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) vient de construire un nouvel hôpital gériatrique dans le 18^e arrondissement de Paris, à l'emplacement de l'ancien hôpital Bretonneau occupé, de 1990 à 1997, au titre de résidences d'artistes par l'association Hôpital Ephémère. C'est en lien avec ce passé, et surtout avec un souci de qualité d'accueil de ses patients, que la direction de l'établissement a souhaité marquer d'un geste artistique original la réalisation du lieu de culte : l'Oratoire.

Une commande publique pour le plus grand nombre

Dans le cadre d'une commande publique fondée sur un partenariat entre l'AP-HP et le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC d'Ile-de-France et délégation aux arts

UN ORATOIRE, ESPACE DE RECUEILLEMENT OUVERT À TOUS

Une commande publique de Pierre Buraglio à l'hôpital Bretonneau

plastiques), Pierre Buraglio a conçu un espace de recueillement ouvert à tous nos contemporains, qu'ils « appartiennent aux trois religions du Livre ou qu'ils n'aient aucune appartenance confessionnelle ». Cet espace de 35 m² se situe dans une artère de circulation, de vie sociale et culturelle, qui traverse le rez-de-chaussée de l'hôpital dans sa longueur, et à partir de laquelle les architectes Denis Valode et Jean Pistre ont pensé l'organisation du bâtiment. L'Oratoire affirme sa fonction spirituelle par sa matérialité même. Le travail de Pierre Buraglio s'est concentré à l'atelier, en même temps que des avis étaient pris auprès des autorités religieuses et des personnes représentatives au sein de leur communauté de croyance, ou de différents courants de pensée. L'artiste s'est attaché à qualifier, par des moyens plastiques, la « boîte neutre » qui lui avait été confiée, et à la « spécifier comme Oratoire ».

Ses interventions portent sur la volumétrie du lieu et ses qualités architectoniques appliquées aux murs et au plafond, les modulations de l'éclairage, trois vitraux inspirés des fresques de Giotto à Padoue, ainsi que des inscriptions murales qui consistent en un extrait de la Bible en français, de la Torah en hébreu, et une Sourate en écriture coranique. Des signes de reconnaissance du culte chrétien - le mobilier liturgique - complètent cet ensemble. Lieu d'un « acuménisme pragmatique », selon Pierre Buraglio, l'Oratoire est « l'accomplissement d'un tra-

vail de peintre qui n'a pu prendre corps que dans et par ce volume et ces surfaces finalisées. Elles sont le support de sa manifestation polymorphe, conception et exécution ne faisant qu'un, indivisible. »

Une étape dans l'itinéraire de l'artiste

L'Oratoire pour l'hôpital Bretonneau constitue une étape importante dans l'itinéraire de l'artiste qui, après la couleur, le plan et les œuvres du musée, s'approprie l'espace. Cette commande publique s'inscrit dans une suite de travaux qui l'ont vu intervenir auprès d'architectes, tel Christian de Portzamparc, ou encore la chapelle Saint-Symphorien (église Saint Germain des Prés), dans laquelle il s'est livré à une remarquable et discrète archéologie des supports et des matériaux. Les œuvres monumentales de Pierre Buraglio, qui impliquent des échanges permanents avec les commanditaires, ainsi qu'avec les artisans et les ouvriers qui l'entourent lors de la réalisation, permettent aux destinataires ou acteurs des lieux transformés de choisir par eux-mêmes l'usage qu'ils en font. L'Oratoire manifeste le respect de l'artiste pour les patients et leurs familles aussi bien que pour les personnels de l'établissement.

Oratoire de l'Hôpital Bretonneau

23, rue Joseph-de-Maistre
75018 Paris
Visites sur rendez-vous :
Tél : 01 53 11 18 01 - 01 53 11 18 08

La religion vue par neuf jeunes artistes européens à l'Ensba

Dans le cadre de *Germinations 13*, projet européen qui réunit 5 expositions thématiques distinctes dans 5 pays différents, 9 jeunes artistes interrogent la situation des religions en Europe et l'impact, sur la société contemporaine, des valeurs traditionnelles et de l'histoire religieuse dans ses développements récents. Fondée en 1981, *Germinations* revêtait la forme d'une biennale des écoles d'art françaises et allemandes. Très vite la manifestation a pris une dimension européenne. Symposiums, ateliers, séminaires et expositions dans des institutions renommées ont permis, depuis 20 ans, à plus de 700 jeunes artistes de montrer leurs œuvres et de se rencontrer. Edition novatrice, *Germinations 13* a invité 5 commissaires de nationalités différentes (Belgique, Danemark, Finlande, République Tchèque et France) à choisir en toute indépendance, parmi les candidatures de jeunes créateurs, ceux avec lesquels ils souhaitaient travailler. Pour l'exposition *Religion* de l'Ensba, la commissaire Katerina Pazoutova (République Tchèque) a retenu les artistes Julie Borgeaud, Agnes Elöd, Sophie Goullieux, Fermin Moreno Martin, Lukas Orlita, Paulina Ołowska, Thomas Putze, Marika Seidler et Giorgios Taxiarchopoulos. Du 18 janvier au 16 février 2002, ils présenteront, dans la Chapelle des Petits-Augustins de l'Ensba, des œuvres qu'ils ont réalisées pour l'occasion, et qu'ils ont conçues en fonction de l'espace du lieu.

Ensba, 14 rue Bonaparte, 75006 Paris
<http://www.ensba.fr>

L'exposition sera ouverte tous les jours de 13h à 19h sauf le dimanche. Entrée libre.



Ihar Lalkou et Sher Yen Seow © Farida Guerdjou Brechemier

Nous poursuivons notre panorama des programmes d'accueil et de formation de responsables culturels étrangers. Le programme « Courants » s'articule autour de deux formules :

Les « séjours culture », mis en œuvre depuis 1992 par la Maison des cultures du monde à l'initiative du DAI, offrent chaque année à une soixantaine d'invités de toutes disciplines et pendant deux semaines des programmes individualisés (rendez-vous, stages dans des établissements) relatifs aux méthodes de gestion et d'administration de la culture en France. Les « stages Culture spécialisés », créés en 1996, sont des séminaires de deux semaines qui s'adressent à une vingtaine de professionnels d'une seule et même spécialité. Ils sont mis en œuvre par différents opérateurs pédagogiques. En complément de ce dispositif, sont également organisés depuis 1998, des voyages d'études bilingues, qui s'adressent à des spécialistes non francophones d'un même pays. Ces échanges bilatéraux sont axés autour d'une ou deux problématiques spécifiques d'études et sont fondés sur la réciprocité.

Contact : Maison des cultures du monde, site internet : www.mcm.asso.fr

« COURANTS » ou l'accueil des responsables culturels étrangers

« J'ai rencontré les responsables de ce que l'on qualifie de nouveaux lieux »

Sher Yen Seow, l'une des participantes des « séjours culture » du programme Courants, est la toute jeune directrice d'un centre d'art à Singapour, « the substation ». A l'image des friches industrielles reconverties en lieux de création artistique en France, « the substation » est une ancienne centrale électrique devenue centre d'art multi-disciplinaire.

L.I : Quelles sont les raisons qui vous ont amené à participer à ce programme ?

S.Y.S : Il y a deux raisons principales en fait. La première, c'est que je souhaitais savoir de façon plus précise de quelle manière la France mettait en œuvre sa politique culturelle. A Singapour, notre expérience est beaucoup plus récente. La seconde, c'est que je souhaitais rencontrer mes homologues en France. Mon déplacement m'a permis de prolonger, d'approfondir les contacts que je peux avoir à Singapour via l'ambassade de France et l'Alliance française.

L.I : Concrètement, comment s'est déroulé votre séjour ?

S.Y.S : J'ai essentiellement rencontré les responsables de ces lieux que l'on qualifie de « nouveaux espaces », ceux de *Mains d'œuvres* à Saint-Ouen, et ceux de la friche *Belle de mai* à Marseille. Ces rencontres ont été à chaque fois extrêmement enrichissantes. J'ai reconnu beaucoup de similitudes avec le travail que nous faisons à la « substation », la multi-disciplinarité, l'ouverture aux nouvelles formes d'expression artistique, les échanges d'expériences, la promotion de la jeune création.

L.I : Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

S.Y.S : Le bilan est plus que positif. Les passerelles entre la France et Singapour existent maintenant véritablement. Notre projet est de faire venir des artistes français à

Singapour et inversement de stimuler la venue d'artistes de Singapour en France. Il m'est possible, indépendamment de mon travail à la « substation », d'informer les institutions culturelles de Singapour du désir de certains artistes de venir se produire chez nous. Nous bénéficions en outre en ce moment d'un contexte particulièrement favorable dans la mesure où les autorités de Singapour souhaitent que la ville se transforme en véritable capitale culturelle. Dernièrement, les budgets alloués à la culture ont augmenté dans des proportions extrêmement importantes. Je repars particulièrement satisfaite car certains projets ont déjà bien avancé. Il est probable que la compagnie « Fin de siècle » ainsi que l'équipe du Théâtre du Soleil viennent à Singapour.

« Un accès à la scène internationale des archives »

Ihar Lalkou, stagiaire *Courants* à la Direction des archives de France, travaille au centre de recherche scientifique pour les archives électroniques de Biélorussie. Il est par ailleurs l'auteur d'*Aperçu de l'histoire politique du Grand-Duché de Lituanie* aux Éditions L'Harmattan.

L.I : Quelles sont les raisons qui vous ont amené à participer à ce programme et quel a été votre emploi du temps depuis votre arrivée ?

I.L : La raison principale était mon désir d'en savoir plus sur la pratique archivistique en France. J'avais déjà des connaissances théoriques mais je ne connaissais pas la pratique quotidienne. En ce qui concerne le stage d'archives proprement dit, il est peut-être un peu trop théorique. Les visites organisées aux Archives de la Société Générale, aux Archives départementales de l'Essonne et à la Bibliothèque Nationale de France nous ont permis d'observer plus concrètement la vie quotidienne des archives en France

au sein de structures différentes. Je suis très heureux d'avoir pu rencontrer de nombreux responsables français des services d'archives. Les contacts avec les stagiaires d'autres pays sont également très positifs puisqu'ils me permettent en quelque sorte d'accéder à la scène internationale des archives.

L.I : Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans ce que vous avez pu observer des méthodes d'administration de la culture en France ?

I.L : Ce qui m'a le plus marqué, c'est la politique culturelle française : il n'y a pas beaucoup de pays au monde qui mènent une politique culturelle si ouverte aux étrangers. Ensuite, il y a une réelle volonté politique de débloquer des fonds pour la numérisation des archives, ce qui n'est pas le cas chez nous. En Biélorussie, la vie culturelle est plus élitiste. En principe tous les Biélorusses ont accès à la culture selon la constitution, mais les gens au quotidien essaient de survivre, la culture passe en second plan.

L.I : Quel profit allez-vous tirer de cette expérience dans la fonction que vous exercez ?

I.L : Prendre en considération l'expérience française. Je m'occupe plutôt d'archives électroniques et du problème de numérisation de documents d'archives. La France n'est pas forcément le meilleur exemple car les archives électroniques et la numérisation se sont développées relativement tard par rapport aux États-Unis, au Canada ou aux pays scandinaves. Je peux voir ce qu'il faut faire chez nous par rapport à l'expérience française - étendre la numérisation à l'ensemble des archives, donner l'accès aux archives à un large public et ne pas se contenter de conserver des documents - et ce qu'il ne faut pas faire : l'absence de coordination entre les services est toujours préjudiciable, il faut au contraire encourager les échanges d'expériences.



Cristina Hauser dans *Amour et perdition* (1978) de Manoel de Oliveira © Gemini Films

Cinéma

MANOEL DE OLIVEIRA : RÉTROSPECTIVE INTÉGRALE

» Jusqu'au 21 janvier 2002

Les cinémas du Centre Pompidou rendent hommage à Manoel de Oliveira en présentant l'intégralité de ses films, des émissions sur l'homme et son œuvre et les films dans lesquels il a joué. Oliveira a signé son premier film en 1931, le documentaire mythique *Douro Faina Fluvial*. Aujourd'hui nonagénaire, il tourne encore en moyenne un film par an. Sa carrière cinématographique, étendue sur 70 ans et comptant plus de 30 films, a suivi un cours inhabituel. Ponctué de longues périodes de silence, elle connaît un apogée tardif, depuis le début des années 1990. Tournant d'abord des documentaires dont le réalisme avant-gardiste fut longtemps mal accepté par la critique, Oliveira s'est ensuite consacré à la transposition, sinon à l'adaptation d'œuvres littéraires portugaises de l'âge classique. Il recherche, maintenant arrivé au seuil de sa vie, une certaine épreuve : la transparence ontologique du cinématographe. Cette rétrospective sera marquée par la présentation en avant-première du dernier film d'Oliveira *Porto de mon enfance*, en présence du réalisateur et du président de la République portugaise, Jorge Sampaio, le 14 décembre.

A cette occasion les éditions du Centre Pompidou et les éditions Mazotta publient un ouvrage collectif intitulé *Manoel de Oliveira* (34 euros / 223,04 FF).



Allons z'enfants au cinéma ! une petite anthologie de films pour un jeune public © Edité par Les enfants de cinéma

Cinéma

ALLONS Z'ENFANTS AU CINÉMA ! Une petite anthologie de films pour un jeune public

Cet ouvrage propose à des enfants, de cinq à treize ans, deux cents films du patrimoine cinématographique mondial, touchant à toutes les époques. Ces films, dans leur ensemble, n'ont pas été réalisés spécifiquement à l'intention des enfants. Ils ont été aimés pour leur qualité cinématographique, leur capacité à émouvoir et à intéresser, et à faire découvrir un genre, un auteur. Le choix de ces œuvres a été guidé par l'idée de donner des jalons pour la construction d'une culture cinématographique. Ce projet, soutenu par le Centre national de la cinématographie, a été lancé par trois associations, concernées par cette rencontre du cinéma et des jeunes : Les enfants de cinéma, le Groupement national des cinémas de recherche et l'Union française du film pour l'enfance et la jeunesse. Il a été réalisé par « Les enfants du cinéma ». *Allons z'enfants au cinéma !* donnera, sans nul doute, envie aux parents, programmeurs, éducateurs... et surtout aux enfants, d'aller voir ces films et d'en découvrir d'autres.

Sous la direction de Catherine Schapira et Luce Vigo
Edité par Les enfants du cinéma
13,72 euros / 90 FF

Exposition IL Y A DEUX CENTS ANS, LE MUSÉE...



Il y a 200 ans le musée © Musée des Beaux-arts de Nancy

» Jusqu'au 4 mars

Pour célébrer le deux-centième anniversaire de sa naissance, le musée des Beaux-Arts de Nancy présente une exposition qui permet aux visiteurs de le découvrir tel qu'il était lors de sa création.

L'exposition met en lumière le fonds d'origine du musée, c'est-à-dire celui qui s'est constitué dans les dix premières années de son existence, des saisies révolutionnaires de 1793 aux envois de l'État en 1803 et 1804. Sa préparation a donné lieu à un important travail d'étude et de localisation des œuvres appartenant au fonds originel du musée : beaucoup d'entre elles avaient été déplacées et déposées dans d'autres lieux, tant à Nancy qu'ailleurs en France. Et d'autres pièces qui, en raison des changements de goût ou en raison de leur état, n'étaient plus présentées, ont été ressorties des réserves.

« Toutes les œuvres originelles n'ont pas été retrouvées, précise Clara Gelly Saldias, conservateur au musée et commissaire de l'exposition. Mais le visiteur aura, avec plus de 150 tableaux, une vision juste du type d'œuvres qui fut sélectionné par nos aïeux, il y a 200 ans, comme constituant un haut témoignage de l'art et devant, à ce titre, être conservé ».

L'exposition qui est présentée dans les salles du musée et non dans les salles d'exposition temporaire - est également l'occasion de rappeler les grands principes de la philosophie du musée, né du siècle des Lumières et de la Révolution : l'ouverture publique des collections, la formation des futurs artistes, la mission d'instruction publique...

Il y a deux cents ans, le musée... Musée des Beaux-Arts de Nancy, 3, place Stanislas 54000 Nancy

Quelques spectaculaires redécouvertes

L'exposition a permis de spectaculaires redécouvertes : parmi elles, deux œuvres à thèmes religieux, demeurées ignorées depuis la création du musée, alors qu'elles étaient clairement mentionnées dans les inventaires révolutionnaires : *Le Martyre de Saint Sébastien*, dû au peintre lorrain Jean Allemand, et une *Pietà*, attribuée au premier peintre du duc Léopold de Lorraine, Claude Charles. Les deux œuvres ont été restaurées grâce à la générosité du groupe BNP Paribas et sont présentées dans le cadre de l'exposition.

15/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
15 JANVIER 2002

Opération

DIX MOTS DE VICTOR HUGO POUR FÊTER LA LANGUE FRANÇAISE DU 17 AU 24 MARS

Que peut-on bien faire avec dix mots ? On peut les dire, les lire, les écrire, les épeler, les chanter, mais on peut aussi s'exprimer et jouer avec eux, les considérer comme des portes d'entrée vers l'imaginaire et la créativité.

Depuis quatre ans, la Semaine de la langue française et de la francophonie propose ainsi dix mots à tous les publics, en France et à l'étranger, pour qu'ils s'en emparent et les fassent vivre à leur manière à travers de multiples formes d'expression. L'annonce des dix nouveaux mots est devenu un moment attendu par beaucoup comme l'énoncé de la règle d'un jeu rituel.

Cette année, la Semaine de la langue française et de la francophonie s'associe à la célébration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo ; c'est donc dans son œuvre que les dix mots ont été sélectionnés, avec la complicité de Guy Rosa, professeur à l'université de Paris VII et éditeur de Victor Hugo. Ces dix mots sont les suivants :

abîme - aurore - bonté - pensif - rayon - escarpement - grotesque - exil - grandir - s'effacer.

Ils n'ont bien sûr pas été choisis au hasard et sont représentatifs de l'univers de Victor Hugo. Mais il appartient à chacun de les interpréter selon sa sensibilité et de s'exprimer à travers eux. Des écoles, des associations, des bibliothèques, des entreprises participent à l'opération et organisent des manifestations à partir de ces dix mots pour célébrer la langue française, faire découvrir sa richesse et son patrimoine, et montrer ainsi combien il est important pour chacun de maîtriser sa langue : au cœur de l'apprentissage et des savoirs, mais aussi de l'affectivité, de la création et de l'imagination, la langue, orale ou écrite, permet l'expression personnelle, le dialogue avec l'autre, l'accès à la

citoyenneté et à la culture.

La Semaine de la langue française et de la francophonie est organisée conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication (délégation générale à la langue française et aux langues de France) et le ministère des Affaires étrangères (service des affaires francophones) autour de la *Journée internationale de la francophonie*, qui a lieu chaque année le 20 mars. À l'occasion de cette Semaine, des centaines de manifestations ont lieu dans toute la France et plus de cinquante pays, francophones ou non francophones, proposent un programme de manifestations sur la langue française et la francophonie.

Contact : 01 40 15 36 79/81

Internet

LE FONDS CNC - IMAGES DE LA CULTURE A MAINTENANT SON SITE INTERNET : WWW.CNC.FR/IDC

Le fonds CNC-Images de la culture est un catalogue de plus de 2000 films documentaires aidés par les différentes directions du ministère de la Culture et de la Communication à travers une aide à la production ou des achats de droits.

Ces films peuvent être projetés publiquement et gratuitement sur le territoire français par des organismes culturels, sociaux ou éducatifs, des lieux de spectacles, des établissements scolaires, des bibliothèques publiques, des musées, des lieux de formation, des écoles d'art, des festivals...

Le site internet donne accès au catalogue, à une carte des lieux de consultation du fonds, et offre une information sur les modalités et conditions d'utilisation des films, sur les nouveaux titres du catalogue et les nouvelles offres de mises à disposition groupées.

Contact : CNC-Images de la culture, 11, rue Galilée, 75116 Paris
Tél : 01 44 34 35 05
Mél : idc@cnc.fr

Cinéma

LA DEUXIÈME ÉDITION DU FESTIVAL DU CINÉMA ISRAÏLIEN DE PARIS

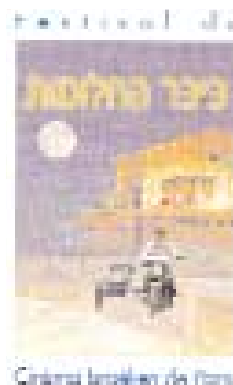
Du 16 au 22 janvier 2002, au Cinéma des Cinéastes avec notamment le soutien du Centre National de la Cinématographie et du Département des Affaires Internationales. Ce sera l'occasion de découvrir dix longs métrages inédits en France, des courts



Page d'accueil du site internet : www.cnc.fr/dic © D.R.

métrages et des documentaires. Une journée spéciale consacrée aux documentaires d'Amos Gitai, une soirée sur le thème de l'homosexualité dans la société israélienne, un hommage à l'actrice et réalisatrice Michal Bat Adam et une soirée « visions de la paix » compléteront ce programme.

Renseignements :
Le Cinéma des Cinéastes :
01 53 42 40 00
<http://www.isratim.fr>



Publication

UN PRESENT QUI PASSE : VALORISER LE PATRIMOINE DU XX^e SIECLE

Autour des Journées européennes du patrimoine qui se sont tenues en 2000, l'idée d'une valorisation active du patrimoine du XX^e siècle a permis d'enregistrer une forte demande de médiation sur ce thème par le public. C'est pourquoi cet ouvrage reprend les quatre rencontres accueillies dans la région Rhône-Alpes, au Couvent de la Tourette (en hommage à Le Corbusier), qui se sont tenues autour du thème de la valorisation du patrimoine du XX^e siècle entre novembre 1997 et décembre 2000. Témoignages des

acteurs de l'architecture dans la région, l'ouvrage apporte aussi une réflexion sur la place de l'architecture du XX^e siècle et patrimoine. Des propos qui offrent au public un autre regard sur le legs de ces cent dernières années.

Un présent qui passe : valoriser le patrimoine du XX^e siècle, Réseau architecture Rhône-Alpes, Editions du Certu, 2001, 30 euros.

MIDEM 2002

Du 20 au 24 janvier 2002

Comme chaque année, la DMDTS sera présente au MIDEM (Marché International du Disque et de l'Industrie Musicale), à Cannes. Autour du thème « *Le ministère de la culture soutient l'export de la musique et de l'industrie phonographique françaises* », elle animera un stand destiné à accueillir les labels de jazz et de musiques traditionnelles pour lesquels il convient de faciliter l'accès à ce Marché nécessaire pour le démarrage à l'exportation : les « Allumés du jazz » et le Centre d'information des musiques traditionnelles présenteront chacun une vingtaine de labels. Seront également présentes les structures qui concourent au soutien et au développement à l'export des musiques françaises : le Bureau Export, Francophonie Diffusion, Zone Franche. La présence de la DMDTS au Midem 2002 s'inscrit dans la continuité de l'opération « France Influence » qui avait salué en 2001 la bonne tenue à l'export des artistes français. Elle permettra aussi de prolonger les travaux de la table ronde sur l'« accès au marché des industries musicales » organisée le 19 décembre dernier par la DMDTS.

**EN AVANT-PREMIÈRE, L'UNE DES AFFICHES
POUR LE BICENTENAIRE DE VICTOR HUGO...**

